



OIAAC

Conférence des États parties

Dixième session
7 - 11 novembre 2005

C-10/DEC.2
7 novembre 2005
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCISION

PARTICIPATION D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES, D'INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX À LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

La Conférence des États parties,

Rappelant les articles 31 et 32 de son règlement intérieur,

Approuve la participation à la dixième session de la Conférence des États parties des organisations internationales, des institutions spécialisées et des autres organismes internationaux énumérés dans l'annexe ci-jointe.

Annexe :

Liste des organisations internationales, des institutions spécialisées et des autres organismes internationaux admis à participer à la dixième session de la Conférence des États parties



Annexe

**LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES ET DES AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ADMIS À PARTICIPER À LA DIXIÈME SESSION DE
LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

1. Conseil de l'Union européenne
2. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
3. Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
4. Ligue des États arabes
5. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

--- 0 ---